

SFR

Offre de parrainage mobile

Pour le parrain ⁽¹⁾Pour le filleul ⁽²⁾**50€ + 50€**

d'appels, textos, surf et mails

OFFERTS⁽³⁾

valables 2mois

Réservé aux clients Abonnés SFR et Forfaits Bloqués SFR

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

Vous parrainez⁽¹⁾ ou vous êtes parrainé par un abonné SFR⁽²⁾ :**1** **Souscrivez un Forfait SFR ou un Forfait Bloqué SFR⁽²⁾** entre le 05/10/10 et le 15/11/10 inclus**2** **Déclarez votre parrainage dans les 4 semaines suivant la souscription de la nouvelle ligne :****Appelez gratuitement le 5050 depuis votre mobile*****ou rendez-vous sur sfr.fr/mon compte**

et saisissez simplement le numéro de téléphone de votre filleul

OU Remplissez ce coupon et renvoyez-le à**OFFRE PARRAINAGE SFR**

CEDEX 3042 - 99304 PARIS CONCOURS

(Le cachet de la poste faisant foi)

IMPORTANT : Offre limitée à 5 parrainages par parrain et par an ou 1 parrainage pour le filleul par N° d'appel SFR. Les avantages parrain ne peuvent pas être cumulés sur une même période, ils sont attribués par période successive de 2 mois. Vous serez informés par Texto de l'activation de votre crédit de communication.

PARRAIN

N° d'appel SFR (obligatoire) Date de naissance (obligatoire) M. Mme MelleNom Prénom Adresse Code postal Ville

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous

E-mail @

FILLEUL

N° d'appel SFR (obligatoire) Date de souscription (obligatoire) Date de naissance (obligatoire) M. Mme MelleNom Prénom Adresse Code postal Ville

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous

E-mail @ Lien entre le Parrain et le Filleul : Famille Amis Autre

Vous pouvez suivre votre demande faite par coupon en appelant le **0 821 36 46 56** de lundi au jeudi de 9h à 17h (0,12€TTC/min depuis un poste fixe) ou auprès de votre Service Client en composant le **900** depuis votre mobile (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal)

Offre soumise à condition valable du 05/10/10 au 15/11/10 en France métropolitaine réservée aux particuliers sous réserve de déclarer le parrainage dans les 4 semaines suivant l'ouverture de la ligne, par le parrain sur sa rubrique SFR Mon compte sur sfr.fr, ou en appelant le 5050 (gratuit depuis un mobile SFR). A défaut le parrainage ne sera pas validé. En cas de parrainages multiples, crédit de communication non cumulable sur une même période et crédité sur des périodes successives de 60 jours. 5 parrainages par parrain et par an maximum non cumulables, sur une période de 12 mois.

(1) Offre réservée aux Abonnés mobile SFR (hors SFR Business Team, SFR Accès, les Minis de SFR, Carte jumelles, formules ABC et ABC à la seconde, forfait EeePC, clé Internet 3G+, Neuf Mobile Liberté de SFR et clients fixe/Internet) depuis 3 mois minimum et ayant leur ligne mobile active à la date du parrainage. (2) Offre valable pour toute souscription à un forfait mobile SFR (hors formules sans durée d'engagement, Carte jumelles, forfait EeePC, clé Internet 3G+) ou un Forfait Bloqué SFR (hors Les Séries MTV de SFR 40 min et le Forfait Bloqué Essentiel 40 min) avec un engagement de 12 mois minimum, à condition de pas avoir résilié d'offres SFR au cours des 3 derniers mois. (3) Toutes les communications sont décomptées du crédit de communication : appels métropolitains vers et depuis l'international, n° spéciaux (hors surtaxes), Texto, MMS, Visio. L'activation de votre crédit de communication interviendra dans un délai de 4 à 6 semaines après réception de la participation conforme (pour les clients Forfaits Bloqués SFR à la date de facturation suivant ce délai). Vous en serez informés par Texto. **Pour les forfaits SFR :** communications décomptées selon les tarifs applicables à l'offre SFR souscrite. Crédit de communication ajouté au forfait initial et équivalent à des communications hors forfaits et/ou au-delà. **Pour les Forfaits Bloqués SFR :** communications décomptées selon les tarifs applicables au crédit de communication rechargé de l'offre Forfait Bloqué détenue. Les communications valables dans le cadre du crédit de communication sont fonction de la compatibilité du mobile et de l'offre tarifaire souscrite par le client. Pour les MMS : sous réserve de posséder un mobile compatible MMS, correctement paramétré, et d'avoir l'option MMS activée. 300 Ko et 10 destinataires maximum par MMS. Pour le surf : Avec mobile compatible. Navigation sur le portail Vodafone live ! et Gallery et sur tous les sites Internet, exclusivement, sur et depuis votre mobile (non relié à un ordinateur). Les surtaxes des téléchargements et services restent payantes. Si vous n'avez pas d'accès GPRS/3G, votre navigation s'effectuera en mode CSD, au prix d'un appel normal. Tout autre usage est interdit et notamment Voix sur IP, Peer to peer et Newsgroups. Pour votre confort, afin d'éviter des connexions involontaires, en cas d'inactivité prolongée ou d'absence d'échange de données, une déconnexion automatique intervient toutes les heures pour les sessions Surf. Pour le Mail : Services SFR Mail Mobile ou SFR Mail Mobile 2.0 (avec mobile compatible) disponibles sur le portail Vodafone live ! ou Vodafone live 2.0! (coût connexion Wap). Promotion valable 60 jours à compter de l'activation. Après la période de promotion, le surf, les mails, les appels, Texto et MMS vous seront facturés selon votre formule tarifaire.

Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 15/02/11. Le parrainage une fois validé vaudra crédit de communication de 50€TTC respectivement sur le numéro d'appel SFR du Parrain et sur le numéro d'appel SFR du Filleul, accordé par la société SFR -1, place Carpeaux - 92915 Paris La Défense cedex

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR si vous êtes déjà client SFR et copie de votre pièce d'identité à : Pour les clients Forfaits SFR "SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9". Pour les clients Forfaits Bloqués : "SFR Forfaits Bloqués Service Client - Accès rectification opposition - TSA 21123 - 57757 METZ CEDEX 9".